Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le
ID : 035-243500774-20261006-DEL2026_230-DE

DEL 2026/230

Liffré=Cormier
COMMUNAUTÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 6 OCTOBRE 2026

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX LE SIX OCTOBRE À VINGT HEURE TRENTE, les membres de la Communauté de communes de Liffré-Cormier Communauté, désignés conformément aux dispositions des articles L. 5211.7 et L. 5214.7 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Guillaume BÉGUÉ.

Lieu de la séance Maison des services de Gosné

Date de convocation 30 septembre 2026

Présents MMES : L. BODIN, C. BRIDEL, I. CERNEAUX, G. DUMONT, I. GAUTIER, C. GILLET, N. HEUZÉ-MICHEL, M. LANGLAIS-ELLEOUET, C. LE BON, C. LEMOINE, P. MACOURS, A-L. OULED-SGHAÏER, E. THOMAS-LECOULANT, B. VANNIER.

MRS : O. BARBETTE, J. BÉGASSE, G. BÉGUÉ, J. BELLONCLE, B. BONENFANT, L. BOUTHELOUP, B. CHEVESTRIER, Y. DANTON, J. DELAUNAY, E. FLAUX, E. FRAUD, T. JOUANGUY, V. LEMIÈRE, A. PÉCHON, J-M. PELLEN, J-P. ROUDIER, R. SALAÜN, F. TROUVÉ, D. VEILLAUX.

Absents représentés MMES A. BEAULIEU (POUVOIR À J. DELAUNAY), K. CHESNAIS-GIRARD (POUVOIR À G. DUMONT)

M. Y. LE ROUX (POUVOIR À J. BÉGASSE)

Absents MME S. CHYRA

Secrétaire de séance M. D. VEILLAUX

AMÉNAGEMENT

Attribution accord cadre travaux voiries et réseaux 2026 - 2030

Rapporteur : Jean-Philippe ROUDIER – Vice-président

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5214-16 et L321-1 ;

VU l'arrêté du 03 octobre 2023, portant statuts de Liffré-Cormier Communauté ;

VU le code de la commande publique, et notamment ses articles L2124-2et s. ;

VU la fiche synthèse présentée lors de la commission marché du 17 février 2026.

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le
ID : 035-243500774-20261006-DEL2026_230-DE

Il est exposé ce qui suit :

Liffré-Cormier Communauté a engagé la relance du marché public portant sur un marché de travaux de voirie et réseaux. Passé selon la procédure d'appel d'offres ouvert, le marché est un accord-cadre à bons de commande conclu pour une durée d'un an pouvant être reconduit tacitement pour une durée d'un an pendant trois ans, soit une durée totale de 4 ans.

L'accord-cadre s'exécute dans le cadre d'un groupement de commandes avec les communes de Liffré, Saint-Aubin-du-Cormier, La Bouëxière, Gosné, Ercé-près-Liffré, Livré-sur-Changeon.

Le coordonnateur du groupement de commandes est : Liffré-Cormier Communauté.

Il n'est pas prévu de décompositions en lots et l'accord-cadre est attribué à un seul opérateur économique.

Le montant maximum du futur marché est estimé à 6 000 000€ sur 4 ans.

Les critères de sélection sont les suivants :

- 45 % prix
- 30 % qualité ; dont :
    - compréhension des besoins et enjeux (15 %)
    - caractéristiques opérationnelles et organisationnelles (10 %)
    - références – fournitures fournisseurs (5%)
- 15 % qualité performances en matière de protection de l'environnement
    - gestion des déchets de chantier (5%)
    - utilisation de produits recyclés (5%)
    - autre mesure proposée par le candidat (5%)
- 10 % performance en matière d'insertion professionnelle

Calendrier :

- 30/07/2026 = lancement de la consultation
- 28/09/2026 = date limite pour remettre les offres
- 26/10/2026 = remise du RAO suite analyse
- 03/11/2026 = attribution en commission marché
- 04/11/2026 = notification du marché - début de la mission pour le lauréat du marché

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

– **VALIDE** la procédure pour la passation du marché 2026-0005 concernant les travaux de voirie et réseaux sur la période 2026-2030 ;

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le
ID : 035-243500774-20261006-DEL2026_230-DE

- **AUTORISE** le Président ou son représentant à lancer et attribuer le marché public sur la base de la décision rendue lors de la commission marché du 03.11.2026 et à signer l'ensemble des pièces du marché nécessaire à son exécution.

La séance est levée à 22h00.

Fait à Gosné, le 6 octobre 2026.

Le Président, — **La Secrétaire de séance,**

Guillaume BÉGUÉ — David VEILLAUX

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de Liffré-Cormier Communauté.